

ARRETE DU MAIRE **AR_29_2024**

INTERDICTION DE STATIONNER PLACE DE LA FONTAINE

Le Maire de Mauperthuis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2214-3 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant les travaux de peinture de sol réalisés par la société AISNE APPLICATION sis 3 route Département 1003 - 02400 BLESME ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1:

La société AISNE APPLICATION est autorisée à occuper le domaine public **place de la Fontaine** et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande.

Article 2:

La présente autorisation est délivrée **du mardi 09 au vendredi 12 avril 2024 de 7h à 18h.**

Article 3 :

Pendant la période susvisée, le stationnement de tous véhicules automobiles est rigoureusement interdit **Place de la Fontaine.**

Article 4:

L'affichage obligatoire du présent arrêté, de façon visible sur les lieux et pendant toute la durée des travaux, est à la charge et sous la responsabilité du déclarant. Les travaux ne pourront débuter qu'une fois les formalités d'affichage de l'arrêté accomplies.

Les prescriptions de cette interdiction de stationner devront être matérialisées par la mise en place des panneaux réglementaires, comportant l'affichage du présent arrêté 48 heures avant le début des travaux.

Article 5:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2024 077-217702810-20240408-AR_29_2024-AR

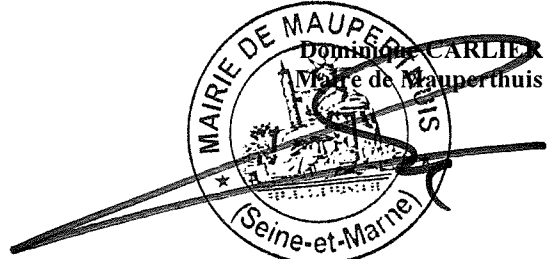
règlements en vigueur.

Article 6:

Monsieur le Maire, la société AISNE APPLICATION et les services municipaux de Mauperthuis sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2024 077-217702810-20240408-AR_29_2024-AR